

Les dossiers de corruption atteignent un niveau record

La Ctif (Cellule de traitement des informations financières) a transmis à la justice belge 25 nouveaux dossiers comprenant des indices sérieux de corruption ou de détournement, durant l'année 2022. Un record.



XAVIER COUNASSE

En Belgique, lorsqu'une banque, un assureur ou encore un notaire voient passer sous leur nez une opération financière suspecte, ils ont l'obligation de la signaler à la Cellule de traitement des informations financières (Ctif). Cette administration fédérale indépendante est en charge de l'analyse des transactions suspectes. Et lorsqu'elle détecte des indices sérieux de blanchiment ou de financement du terrorisme, elle transmet ensuite le dossier au parquet, qui prend le relais.

Dans son dernier rapport annuel, dont *Le Soir* a pu prendre connaissance, la Ctif souligne qu'un type de criminalité a atteint un niveau record sur l'année 2022. L'an dernier, la cellule a en effet délivré aux autorités judiciaires 25 nouveaux dossiers relatifs à des faits potentiels de corruption et/ou de détournement par des personnes exerçant une fonction publique. « Ce chiffre n'a jamais été aussi élevé au cours des dix dernières années », alerte le service de renseignements financiers dans son rapport. On oscillait entre onze et douze dossiers par an les deux années précédentes.

« L'une des explications réside dans le nombre élevé de dossiers concernant des intervenants susceptibles d'être liés à des enquêtes journalistiques internationales relatives à des détournements de fonds publics à grande échelle », explique la Ctif, sans toutefois préciser de quelles enquêtes il s'agit. Devoir de réserve oblige, la Ctif ne précise pas non plus le nom des personnes impliquées dans ces dossiers. Mais Philippe de Koster, président de l'institution, nuance. « Il ne s'agit pas que de personnalités belges. » Il suffit que l'argent transite par un établissement bancaire du pays pour que la notification arrive à la Ctif, mais le bénéficiaire des transactions peut évidem-

ment être étranger. « La majorité des dossiers (relatifs à la corruption, NDLR) transmis concernaient soit des personnes étrangères qui exerçaient une fonction publique importante dans leur pays d'origine (politique, judiciaire ou administrative), des membres de la famille de ces personnes politiquement exposées (PEP) et des personnes de leur entourage, soit des entreprises étrangères ou nationales du secteur privé », écrit la Ctif. On n'en saura pas plus.

Le goût du cash

Près d'un quart (23,4 %) de l'ensemble des dossiers transmis par la Ctif au parquet, l'an dernier, concerne des dépôts ou retraits en espèces. Dans le cas

23,4 %

Près d'un quart de l'ensemble des dossiers transmis par la Ctif au parquet, l'an dernier, concerne des dépôts ou retraits en espèces.

précis de la corruption, le cash retiré est parfois « utilisé pour payer des pots-de-vin, pour obtenir des avantages commerciaux en Belgique ou à l'étranger ou pour corrompre des politiciens ou des employés du secteur public en échange d'une influence politique ou de la délivrance de documents officiels ». Et en tentant de suivre à la trace le parcours des billets, l'administration constate, dans plusieurs dossiers, que « les produits de la corruption ont été investis dans des terrains ou dans des biens immobiliers (projets) en Belgique ou à l'étranger », ainsi que dans l'achat « de véhicules et de montres de luxe ».

Pour qu'il soit question de corruption, il faut évidemment... un corrupteur. Et c'est là que Philippe de Koster et ses équipes se montrent les plus inquiets. Car ils entrevoient – derrière cette pratique galopante – une stratégie délibérée de groupes criminels organisés. Dans le texte du rapport, cela donne ceci. « L'utilisation de la corruption par les organisations criminelles n'est certes pas une nouveauté mais constitue un point d'attention de plus en plus important et particulièrement inquiétant pour nos sociétés démocra-

tiques. Les signaux indiquant des tentatives et faits de corruption à l'égard de personnes représentant l'Etat (policiers, fonctionnaires...) mais aussi de personnes travaillant dans des endroits particulièrement sensibles comme les ports maritimes sont de plus en plus visibles et nécessitent une attention particulière de la part de tous les acteurs. » En évoquant même « des risques d'atteintes réelles à l'Etat de droit ». Nous voilà prévenus.

« Il ne s'agit pas que de personnalités belges », nuance Philippe de Koster, président de la Ctif, ici en décembre 2016.

© BELGA

+71 %

En 2022, la Ctif a reçu 53.923 déclarations de transactions suspectes. Un chiffre en nette augmentation : + 16 % sur un an, + 71 % par rapport à 2020. Cette hausse est principalement due à l'envolée des signalements réalisés par les établissements de crédit et de paiement. « Les banques sont plus attentives et nous communiquent beaucoup plus de choses. Plus on reçoit d'éléments, mieux on peut affiner nos analyses », se réjouit le président de la Ctif, Philippe de Koster. Il reste en revanche une série d'acteurs beaucoup moins proactifs dans la notification, alors qu'ils sont obligés de dénoncer toute transaction douteuse. Sur les 53.923 déclarations, il n'y en a que dix qui viennent des clubs de foot professionnels, par exemple, quatorze des avocats, 51 des agents immobiliers et 84 des réviseurs d'entre-

prise. « Certains n'ont pas encore compris la portée de l'obligation de déclaration. On en reçoit, mais pas l'ampleur imaginée », reprend Philippe de Koster. Ces déclarations ont mené à la transmission de 1.257 nouveaux dossiers vers les autorités judiciaires (escroquerie, fraude fiscale ou sociale, trafic de stupéfiants, corruption...). Un chiffre stable dans le temps, malgré la hausse des notifications. Un peu paradoxal ? « Il y a une particularité liée au Brexit. La société Wise, qui a quitté Londres, est une plate-forme européenne qui nous signale dès qu'elle voit passer quelque chose car elle est désormais basée à Bruxelles. On reçoit donc énormément de déclarations qui ne concernent pas la Belgique, et qu'on doit simplement redispacher auprès de nos homologues européens », conclut le président. x.c.

Qatargate

Les volumineux retraits en cash de l'ambassade qatarie

LOUIS COLART
JOËL MATRICHE

Le 13 puis le 21 décembre 2022, quelques jours seulement après la vague d'interpellations et d'arrestations qui a initié ce qui est devenu le Qatargate, la Ctif dénonce une série de faits au parquet fédéral. Il s'agit notamment d'importants retraits d'argent liquide par des collaborateurs de l'ambassade du Qatar à Bruxelles et par l'ambassadeur de Mauritanie. Deux Etats soupçonnés d'avoir tenté d'influencer la politique européenne en s'achetant la sympathie de l'ancien parlementaire Antonio Panzeri, d'eurodéputés en exercice et d'assistants.

Deux des comptes KBC de l'ambassade qatarie, prévient la Ctif dans des procès-verbaux dont *Le Soir* a pu prendre connaissance, ont généreusement été débités entre janvier 2020 et décembre 2021 : 252.815 euros pour l'un, 49.545 euros pour l'autre. Avec, les jours les plus fastes, des retraits de 10.000 euros. L'année suivante, de février à décembre 2022, le premier de ces comptes a encore encaissé sans broncher des retraits d'argent liquide pour un total de 124.734 euros.

Comment justifier de tels besoins de cash ? La KBC se contente d'expliquer que ses clients « peuvent en principe librement disposer des avoirs qu'ils ont auprès de notre institution tout en respectant le cadre légal à ce sujet » et que « ces retraits peuvent s'effectuer via des distributeurs automatiques ou dans certaines agences disposant d'un guichet ».

La Ctif, elle, est pour le moins suspicieuse : « Compte tenu des soupçons de corruption impliquant visiblement le Qatar, il est probable qu'une partie au moins des retraits en espèces effectués sur les différents comptes aient été utilisés à cette fin », relève-t-elle dans une des dénonciations transmises au parquet.

Contactée par *Le Soir*, l'ambassade du Qatar à Bruxelles n'a pas donné suite.

Un appartement et du cash

Dans les mêmes courriers, la Ctif attire aussi l'attention du juge et du parquet fédéral sur le comportement dépensier de l'ambassadeur de Mauritanie : entre mai 2021 et juillet 2022, 27.000 euros de son compte ING ont été mobilisés pour le loyer d'un appartement que possède Francesco Giorgi – ancien assistant d'Antonio Panzeri et partenaire d'Eva Kaili, il a également été inculpé – à Ixelles. Près de 100.000 euros en liquide ont aussi été retirés de ce même compte bancaire. De quoi nourrir les soupçons des enquêteurs puisque le 10 décembre, Francesco Giorgi leur avait confié qu'avec son ami Antonio Panzeri, ils avaient œuvré non seulement en faveur du Maroc et du Qatar mais aussi de la Mauritanie. « En ce qui concerne ma rétribution, j'ai loué mon appartement rue de la Tulipe à l'ambassadeur de Mauritanie », s'était confessé M. Giorgi. « Le loyer était ma contrepartie. M. Panzeri a touché, lui, 25.000 euros en cash. » L'ambassadeur de Mauritanie n'a pas souhaité réagir. Quant à la Ctif, si elle confirme avoir procédé à des analyses dans le cadre du dossier Qatargate, elle se refuse à tout autre commentaire « vu l'instruction judiciaire en cours ».